

Date de dépôt: 16 avril 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Bus D
comme... Demain, demain, toujours demain ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans sa réponse à mon interpellation écrite IUE 405 datant de mars 2007, le Conseil d'Etat affirme que des améliorations seront « prochainement » apportées à la ligne de bus D reliant Saint-Julien et Valleiry à Cornavin, notamment en ce qui concerne la réalisation d'un « dédoublement de la ligne grâce au prolongement de la ligne 23 » et à la réalisation des « premières mesures sur sol genevois pour la fin 2007 ».

Or, à ce jour, aucun changement n'a été constaté sur cette ligne (à l'exception indirecte de la réalisation de la passerelle Bachet-Stade de Genève), alors même que le Conseil d'Etat relève dans sa réponse l'importance de cette pénétrante et qu'à ce jour le taux d'utilisation des transports publics pour entrer sur territoire suisse par la douane de Perly est le plus faible et le plus affligeant du canton, soit un modeste UN pourcent (soit certainement près de 99% en voitures, motos et scooters !).

Quand on sait que ce bus est peu fréquent, que les véhicules sont trop petits et que les horaires sont sujets à tous les caprices de la circulation automobile privée en raison de l'absence de sites propres, notamment sur la route de Saint-Julien et sur la route des Jeunes (parfois plus de 20 minutes de retard, rendant tout déplacement professionnel délicat en raison des aléas), il me semble particulièrement inacceptable et peu respectueux des usagers des transports publics de ne pas accorder une priorité majeure à la réalisation des aménagements évoqués.

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer pour quelles raisons le calendrier n'a-t-il pas été respecté et pourquoi les mesures prévues n'ont-elles pas encore été prises ? Il serait également opportun d'annoncer – sans effet de manche – dans quels délais les usagers-sardines pourront-ils escompter voir une réelle amélioration des conditions de circulation des transports publics sur cet axe, qui recevra d'ailleurs également un part du trafic supplémentaire lié à l'ouverture de l'autoroute A41 entre Annecy et Genève ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Dans le cadre de l'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer la ligne D. Par sa fonction de desserte directe, cette ligne constitue en effet une voie d'accès majeure au centre de Genève, depuis le sud de l'agglomération, mais elle rencontre de graves problèmes de progression en raison du trafic individuel.

Afin de pallier ces problèmes, des mesures sont prises tant sur Genève que sur France. Le projet d'amélioration de la ligne D est réalisé par des interventions sur plusieurs tronçons le long du parcours de la ligne. Certaines ont déjà été mises en oeuvre en 2007, les autres le seront dans le courant des années 2008 et 2009.

A cet égard, il faut souligner la complexité du dossier au vu des multiples intervenants tels que le canton, les communes, la Communauté de communes du Genevois et, depuis le 1^{er} janvier 2008, la Confédération par le biais de l'Office fédéral des routes (OFROU), propriétaire des voiries dans le secteur de la jonction autoroutière.

Les mesures déjà prises en 2007

Bachet, direction France (Stade de Genève / Bachet)

Après l'arrêt du Stade de Genève, le parcours de la ligne D a été modifié pour que le bus emprunte la voie réservée bus et tourne à droite sur la route de Saint-Julien, au lieu d'effectuer son arrêt sur l'esplanade du Bachet. Le bus peut ainsi continuer sa route sur la voie réservée et ne perd plus de temps en se mêlant aux voitures de la préselection de gauche traversant le carrefour.

Plan-les-Ouates

L'arrêt «Communes-Réunies» en direction de la douane a été déplacé à la hauteur de l'îlot central existant permettant au bus de quitter son arrêt sans être bloqué.

Ces premières mesures ont déjà permis une légère amélioration de la progression de cette ligne.

Les projets prévus pour 2008

Traversée du village de Perly

Il est prévu de déplacer l'arrêt « Perly Village » et d'élargir le trottoir à la hauteur de cet arrêt de bus. Un îlot central sera aménagé. Cette mesure permettra au bus de bénéficier d'une voie dégagée au lieu de rester bloqué à son arrêt.

Route de Saint-Julien : tronçon Certoux / Galaise

En direction de Genève, il est prévu de réaliser une voie réservée bus sur ce tronçon. La programmation des feux et la signalisation directionnelle seront revues afin de permettre une meilleure progression du bus, tout en maintenant une bonne accessibilité du trafic individuel à la ZIPLO.

Traversée du village de Plan-les-Ouates

La voie réservée bus en entrée du village jusqu'à la hauteur de l'arrêt « Arare », en direction de Genève, sera prolongée. Un îlot central sera aménagé à la hauteur des arrêts « Vélodrome » et « Plan-les-Ouates », afin d'offrir une meilleure sécurité aux passagers et de favoriser le bus à la sortie de son arrêt.

Route des Jeunes (route des Acacias / rue F.-Dussaud) - Voie centrale

Cofinancés par la Ville de Genève et l'Etat à hauteur de 50% chacun, les travaux débiteront après le vote de crédit par le Conseil municipal en seconde moitié de cette année 2008 et se termineront en 2009. Ils consisteront à créer une voie réservée bus sur la Voie centrale, à aménager deux arrêts avec un passage pour piétons et à adapter la signalisation lumineuse afin de favoriser le passage du bus.

Tronçons en cours d'étude

La traversée de la douane de Perly, ainsi que le carrefour de l'Etoile sur la route des Jeunes, à la hauteur de la rue A.-Jollivet et l'avenue de la Praille, sont en cours d'étude.

Sur territoire français

En vue d'une réalisation en décembre 2008, la Communauté de communes du Genevois et la mairie de Saint-Julien vont engager une étude pour améliorer la progression de la ligne D sur territoire français, dont les objectifs sont les suivants :

Aménager un site propre partiel pour le bus sur l'avenue de Genève, entre la douane et le rond-point de la sous-préfecture.

Donner la priorité absolue aux bus au passage de la douane et aux carrefours.

Objectif des mesures

La ligne D enregistre des retards allant de 10 à 15 minutes sur son parcours. Les mesures prises permettront une amélioration de la progression et de la régularité du bus avec la réalisation d'un gain de temps d'environ 10 minutes sur son parcours. De plus, une meilleure desserte des communes situées sur le parcours sera ainsi obtenue, car les lignes 42, 43 et 21 bénéficieront également de ces mesures.

En outre, l'office cantonal de la mobilité (OCM) est en négociation avec la Communauté de communes du Genevois et les TPG afin d'augmenter l'offre de la ligne D au moyen de bus articulés et faire passer la fréquence actuelle de 18 à 15 minutes, puis à 12 minutes, voire à terme à 10 minutes. L'augmentation de l'offre sur cet axe est tout à fait conforme à l'objectif du plan directeur des transports publics 2007-2010. En effet, il est prévu de prolonger jusqu'à Saint-Julien la ligne 23, qui aujourd'hui aboutit à la ZIPLO.

Pour arriver à cet objectif, il s'agit encore de finaliser l'aspect budgétaire, car tous ceux qui financent l'exploitation de cette ligne doivent être d'accord.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est conscient des manquements constatés sur la ligne D et a pris des mesures pour y remédier en s'associant à tous les acteurs concernés.

L'axe de Saint-Julien est considéré comme un des axes stratégiques d'entrée de Genève, raison pour laquelle de longues études et des investissements importants ont été consentis. La 1^e phase de réalisation pour la partie la plus importante des travaux est prévue pour l'été 2008, la 2^e et dernière phase des travaux s'achèvera en 2009.

En conséquence, le Conseil d'Etat remercie les usagers pour leur compréhension et leur patience, en attendant la mise en œuvre progressive des aménagements prévus.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot